



54th INTERNATIONAL
PARIS AIR SHOW
LE BOURGET
JUNE 19-25, 2023

54^e SALON INTERNATIONAL
DE L'AÉRONAUTIQUE & DE L'ESPACE
PARIS - LE BOURGET
19-25, JUIN 2023

LE BOURGET 2023

PAVILLON COLLECTIF

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

HALL 4 - FRENCH AEROSPACE SUPPLIERS

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**
à renvoyer avant le :
15 Septembre 2022



VOTRE INTERLOCUTRICE :
Élodie BOURGOIN
Tél : 03 80 60 40 62
e.bourgoin@bfc.cci.fr

Porté par :

Avec le soutien financier de :



**CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

LE PLUS GRAND SALON AÉRONAUTIQUE ET SPATIAL AU MONDE

Le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace est organisé par le SIAE, filiale du Groupement des Industries Françaises Aéronautique et Spatiales (GIFAS). La 54^e édition du salon aura lieu au Parc des Expositions de Paris-Le Bourget du **19 au 25 juin 2023 (7 jours)** et réunira l'ensemble des acteurs de l'industrie mondiale autour des dernières innovations technologiques.



TOUTE LA FILIÈRE INDUSTRIELLE REPRÉSENTÉE :

- Sous-traitance électrique, électronique, mécanique et métallurgique
- Maintenance, après-vente et pièces détachées, transport
- Matériaux composites et traitement de surfaces
- Equipements, outils et logiciels de production
- Aéronefs : construction, assemblage et sous-ensembles
- Espaces, satellites, télécommunications par satellite
- Propulseurs et équipements spécifiques pour moteurs
- Armements aéroportés et au sol
- Aide au pilotage, à la navigation et systèmes d'équipements embarqués
- Aménagements de cabine, sièges
- Equipements et services aéroportuaires

LES HORAIRES D'OUVERTURE :

De 8h30 à 18h00 • du lundi 19 juin au dimanche 25 juin 2023

Les 4 premiers jours du salon seront réservés aux professionnels suivis de 3 jours ouverts au Grand Public.

Plate-forme de mise en relation entre les exposants de la filière et la demande mondiale, le **SIAE** est le **rendez-vous incontournable** des experts du domaine.

➔ **Exposer sur ce salon : c'est diversifier sa clientèle, accroître son réseau à l'international mais aussi rencontrer ses clients et ses prospects en un seul et même lieu en les accueillant sur un stand développé à votre image.**

NOTRE PRESTATION

CCI International Bourgogne Franche-Comté propose aux entreprises de participer à cet événement majeur au sein d'un pavillon collectif régional en bénéficiant d'une formule clé en main et de la mutualisation de nombreux services.

Organisé avec le soutien financier de la Région, le Pavillon Bourgogne-Franche-Comté sera composé d'un ensemble de stands individuels réunis sur plusieurs îlots situés dans le Hall 4 Ouest, **véritable cœur industriel** de la manifestation où sont traditionnellement regroupées les PME françaises (French Aerospace Suppliers). Il bénéficiera **d'une signalétique et d'un aménagement en hauteur qui lui seront propres, offrant un impact indéniable.**

Nous serons votre interlocuteur unique et vous faciliterons ainsi **toutes les démarches administratives et techniques liées** à votre inscription. Moins de formalités et de contraintes, moins de temps consacré à la préparation, la majorité des démarches seront prises en charge par nos services, vous assurant ainsi conseil et assistance à la préparation du salon.

Nous vous assurons d'un supplément d'efficacité durant la manifestation doublé d'une visibilité accrue de votre savoir-faire, associés à des prestations complémentaires en termes de confort et de convivialité pour vous et vos clients tout en profitant **d'économies d'échelle.**



DESCRIPTIF DES SERVICES PROPOSÉS

1. Un emplacement privilégié :

- Hall 4, proche d'une des Entrées visiteurs
- Pas de limitation de surface



2. Une logistique simplifiée :

- Mise à disposition d'un stand individuel clé en main
- Aménagement en menuiserie traditionnelle
- Nettoyage du stand
- Signalétique personnalisée

A titre d'exemple **forfait mobilier pour un stand de 9 m² à 14 m²**

- 1 table, 3 chaises
- 1 comptoir personnalisé
- 1 vitrine
- 1 bloc multiprises
- 1 présentoir à documents
- 1 corbeille
- 1 réserve individuelle d'1m² fermant à clé

3. Une communication renforcée :

- Référencement de votre société sur le site www.espace-aeronautique.com
- Votre entreprise intégrée à la communication des French Aerospace Suppliers + communication régionale, relayées sur les réseaux sociaux.

- Signalétique haute et fédératrice permettant d'identifier le Pavillon régional au sein de la manifestation

4. Dotation Badges :

En complément de votre dotation initiale nous vous faisons bénéficier, pour une valeur environ de 700€ de badges supplémentaires :

- 5 Badges exposants permanents
- 5 Badges exposants 1 jour
- 10 Invitations professionnelles
- Goodies

5. Accompagnement de votre entreprise :

Avant le salon

- Prise en charge de votre inscription / accompagnement dans les grandes étapes
- Coordination avec les services techniques et les fournisseurs du salon
- Étude de l'aménagement personnalisé de votre espace si besoin

Pendant le salon

- Accueil et permanence montage/démontage

6. Convivialité et animation :

- Espace commun d'accueil et de réception : mise à disposition d'un service boissons et d'une petite restauration pour les exposants et leurs invités dans un cadre convivial propice aux échanges, networking.
- Prise de vues par un photographe professionnel
- Journée BFC avec visite de la Région

7. Ticket modérateur (sous réserve d'éligibilité)

- Attribution d'un ticket modérateur financé par la région Bourgogne-Franche-Comté sous réserve d'éligibilité de votre dossier.



LE BOURGET 2023

PAVILLON COLLECTIF

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

19>25 Juin 2023 - Paris Le Bourget

HALL 4

**FRENCH AEROSPACE
SUPPLIERS**

CHOIX A ▶ STAND INDIVIDUEL AMENAGÉ (à partir de 9 m²)

(pour une surface inférieure - merci de nous contacter)

- ➔ Location de la surface et emplacement au sol sur moquette avec des cloisons de stand en menuiserie Dimensions Hauteur de cloison 2,50m de haut et 50 mm d'épaisseur.
- ➔ Totem signalétique individuel personnalisé avec le logo de votre société, le numéro de stand.
- ➔ **Visuel / Poster grand format sur cloison** avec photos et descriptif de l'activité de votre société selon fichier graphique fourni par vos soins.
- ➔ Eclairage complet du stand par une architecture haute. Installation électrique du stand (Alimentation, éclairage et prises de courant sur le stand)
- ➔ Accès à une réserve fermant à clef et équipée (*deux rayons, bloc patère, une corbeille*) d'une surface de 1m² pour les stands à partir de 9m² (possibilité de réserve partagée) ou d'une taille supérieure envisageable pour les stands d'une surface au-delà de 15m².
- ➔ Dotation en mobilier : tous les stands à partir de 9 m² seront équipés d'un ensemble d'assise composé d'une table et 3 chaises + 1 comptoir d'accueil logotypé + 1 porte document + 1 vitrine
Toute demande supplémentaire et/ou spécifique fera l'objet d'une cotation auprès du prestataire mobilier référencé par nos soins.
- ➔ Nettoyage de l'espace la veille de l'ouverture (*enlèvement du film sur moquette, aspiration du sol et nettoyage des structures*) et quotidien des sols.

Tout agencement personnalisé (*exemple : écran LED ou étagères fixées sur cloison, ...*) est envisageable et à pré-établir selon vos besoins, dans la limite des possibilités techniques et budgétaires, en collaboration avec nos services. Cet agencement spécifique fera l'objet d'un devis complémentaire et sera à votre charge.

NB : Un stand "clé en main" peut être partagé par plusieurs sociétés. Dans ce cas, il vous faudra souscrire un Forfait d'inscription pour chacune d'entre elles.

NB : Afin de mieux répondre à vos attentes et d'envisager avec vous le positionnement de votre stand au sein du Pavillon collectif, nous vous recommandons de bien vouloir nous retourner votre inscription le plus rapidement possible. Nous vous rappelons que les emplacements et les angles sont attribués selon les disponibilités et dans l'ordre d'arrivée de votre bulletin d'inscription accompagné d'un acompte.

CHOIX B ▶ Formule "STATION DE TRAVAIL" sur espace partagé

(sous réserve d'un nombre suffisant de participants)

Réservée aux entreprises et start-up qui souhaitent tester le salon, ou encore bénéficier d'une double exposition, nous vous proposons une formule d'exposition "light", composée d'un comptoir d'accueil avec le graphisme de votre entreprise (logo et texte), 2 tabourets hauts, un présentoir à documentation et une arrivée électrique. Accès à une réserve mutualisée et aux services du Pavillon. (Espace accueil réception, bar, etc ...)

NB : pour la bonne organisation et lisibilité de cet espace, il n'est envisageable d'apporter votre propre roll-up. Le panneau de communication sera intégré à l'esthétique du mobilier choisi pour cette formule. 'exposition de pièces possibles, sous conditions. La présence de l'entreprise (1 personne) est requise pendant les sept jours d'exposition.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour qu'une inscription soit valable et que la demande d'angle soit prise en compte, elle doit comporter le dossier d'inscription original dûment rempli et apposé de votre cachet ainsi que le versement d'un acompte. Les emplacements des stands et les angles sont attribués selon la disponibilité et dans la configuration des surfaces allouées par l'organisateur. Selon les demandes et le découpage des îlots, la surface demandée peut varier de quelques m² en plus ou en moins. Dans tous les cas, la surface réelle est facturée.

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent en complément de celles notifiées par l'organisateur du salon.

UNE RÉDUCTION DE VOTRE INVESTISSEMENT FINANCIER

La Région Bourgogne Franche-Comté apporte son soutien financier à cette opération collective qui s'inscrit dans le cadre de la convention du programme de CCI International Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2022. Les modalités de recevabilité au tarif subventionné sont énumérées ci-après.

Les critères d'attribution de la subvention induisent l'obligation que toute entreprise participante doit disposer d'un RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) ou RM (Répertoire des Métiers) et que son établissement soit domicilié sur le territoire régional.

Les tarifs indiqués sont soumis aux nouvelles règles d'attribution de subventions pour les opérations collectives. **Ce prix s'applique donc à toutes les entreprises remplissant les conditions d'éligibilité ci-dessous, quel que soit leur antériorité de participation sur le Pavillon Régional, et ce dans la limite du plafond de la subvention.**

Critères d'éligibilité au tarif subventionné par la Région Bourgogne-Franche-Comté selon la définition européenne d'une PME

- ▶ Entreprise implantée en Bourgogne Franche-Comté et employant moins de 250 salariés
- ▶ Réalisant moins de 50 M€ de CA annuel ou moins de 43 M€ au total de bilan
- ▶ N'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe de + de 250 personnes (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%)

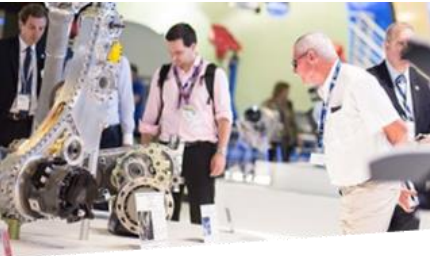
RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

TARIFS Pavillon Régional Bourgogne Franche-Comté

FORFAIT D'INSCRIPTION DIRECT ORGANISATEUR	▶ 1 274,00 € HT Tarif SIAE ▶ 850,00 € HT Tarif Pavillon BFC
CHOIX A : Surface aménagée (le mètre carré) <i>NB : le prix du m² subventionné est attribué aux entreprises disposant d'un RCS ou RM, implantées en Bourgogne Franche-Comté, employant moins de 250 salariés, réalisant moins de 50 M€ de CA annuel ou moins de 43 M€ au total de bilan et n'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe de + de 250 personnes (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%)</i>	▶ 920,00 € HT le m² tarif non-subventionné ▶ 617,00 € HT le m² tarif <u>subventionné</u> ▶ 710,00 € HT le m² Au-delà des 12 m² ... non subventionnés Au-delà des 20 m² subventionnés.
OPTION Emplacement avec un angle ouvert (selon disponibilités)	▶ 650,00 € HT
CHOIX B : Formule "Station de Travail" <i>Forfait d'Inscription + Forfait de Gestion à souscrire en sus</i>	▶ 4 400,00 € HT tarif non subventionné ▶ 3 200,00 € HT tarif subventionné

OPTIONS EVENTUELLES

Carte de Parking Exposant (Forfait 7 jours) Voiture <u>ou</u> Utilitaire Léger	Tarifs VIPARIS 2023 en attente, à souscrire ultérieurement (estimation 190 € pour VL)
Compte Wifi en 5 Ghz 1 appareil dédié	Tarifs VIPARIS 2023 en attente, à souscrire ultérieurement
Location de Mobilier	A commander chez le prestataire retenu (négociation CCI)
Plateaux repas	A commander ultérieurement
Ecran Led avec PC intégré (Location 7 jours)	Plusieurs dimensions pourront être proposés avec deux options de fixation soit sur cloison renforcée soit sur pied. Les tarifs vous seront communiqués sur demande et feront l'objet d'une facturation.



DESCRIPTIF DU FORFAIT D'INSCRIPTION

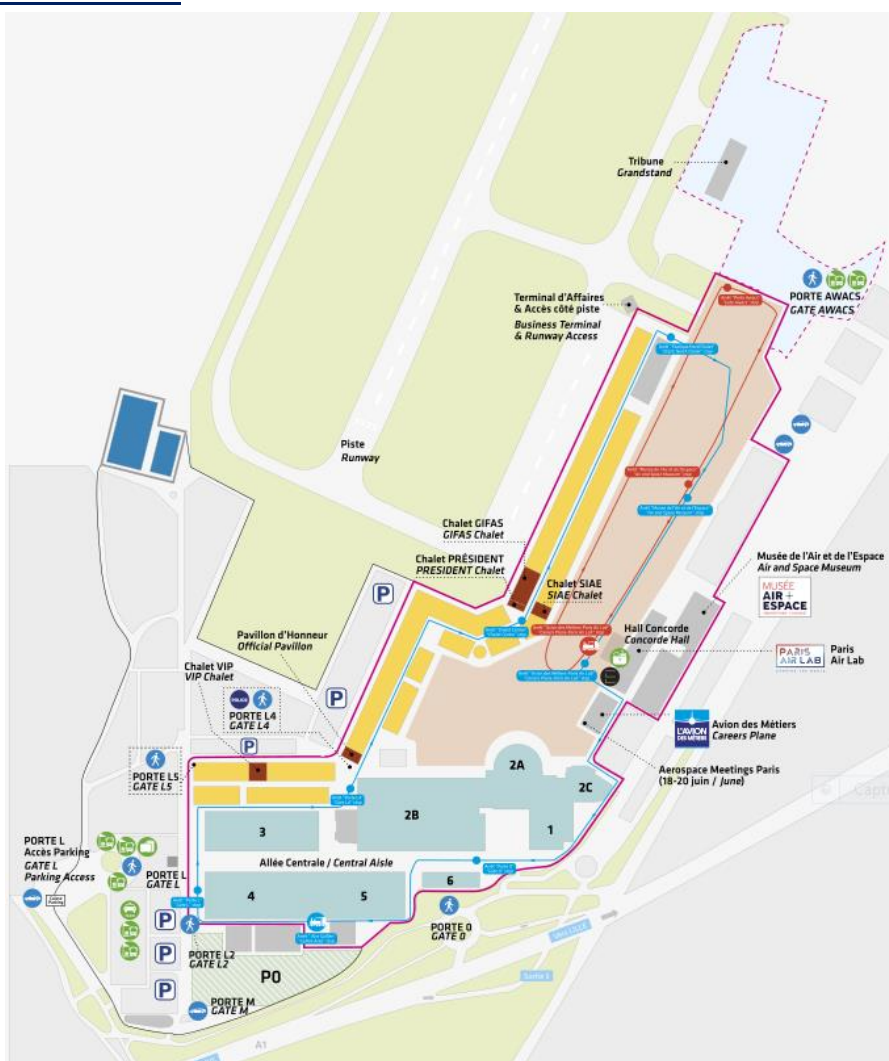
Le **Forfait d'inscription** doit être acquitté par chaque société exposante ou co-exposante. Proposé par l'organisateur aux exposants afin de permettre de promouvoir leurs produits et/ou services, il est obligatoire et comprend :



- Votre inscription au catalogue officiel et sur le site internet du salon www.siae.fr/espace_exposants/
 (vos coordonnées, noms de 3 contacts, numéro de votre emplacement)
- La publication d'une de vos nouveautés sur le site Internet et l'application mobile
- Un exemplaire du Catalogue Officiel du Salon
- Dotation badges : 5 titres d'accès exposant permanents
- Dotation badges : 5 titres d'accès 1 jour

avantages CCI

PLAN DU SITE LE BOURGET





LE BOURGET 2023

PAVILLON COLLECTIF

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

19>25 Juin 2023 - Paris Le Bourget

HALL 4

**FRENCH AEROSPACE
SUPPLIERS**

CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
A l'attention de : Elodie BOURGOIN
Tél : 03 80 60 40 62 • ✉ e.bourgoin@bfc.cci.fr

EXPOSANT PRINCIPAL - VOTRE INSCRIPTION

Raison sociale

Adresse

CP Ville

Téléphone E-mail Entreprise

Site Web

LinkedIn - @

Activités :

Activity :

Code NAF

--	--	--	--	--	--

 N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° TVA

Nom et Fonction du dirigeant

Nom et Fonction du ou des contact(s) pour ce salon (destinataire des e-mails)

E-mail direct Mobile

E-mail direct Mobile

La Société est-elle adhérente au PMT - Cluster ASD

CO-EXPOSITION (Stand de 12 m² minimum avec ou sans réserve)

Raison sociale

Nom et Fonction du ou des contact(s) pour ce salon (destinataire des e-mails)

E-mail direct Mobile

➔ Merci de compléter un bulletin d'inscription pour l'entreprise co-exposante

MON INSCRIPTION

Les tarifs indiqués ci-dessous tiennent compte de la **subvention octroyée par la Région**.

Les exposants du pavillon Bourgogne-Franche-Comté doivent remplir les critères d'éligibilité détaillés ci-dessous :

(*) Conditions d'éligibilité de la Région Bourgogne-Franche-Comté

- Entreprise implantée en Bourgogne Franche-Comté de moins de 250 salariés
- CA annuel < à 50 millions d'€ ou au total de bilan < à 43 millions d'€
- Entreprise non détenue à plus de 25 % par un groupe de plus de 250 salariés (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25 %)

Au regard des critères ci-contre, veuillez préciser

Effectif C.A.

Forme juridique ☐ SA ☐ SARL ☐ SAS ☐ EURL

Le présent signataire déclare que **(cochez SVP)**

- ☐ L'entreprise remplit les critères d'éligibilité
- ☐ L'entreprise ne répond pas à ces critères et souscrit donc au tarif non-subventionné
- ☐ L'entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales

TARIFS € HT		Qté	SOUS-TOTAL
hors subvention	prix subventionné		
FORFAIT D'INSCRIPTION PAR EXPOSANT (cf.détail p.5) (obligatoire)		1 274 € (850 € avant le 15/09/2022)	850 € X = €
FORFAIT FRAIS DE GESTION		150 €	150 € X = €
CHOIX A	STAND AMÉNAGÉ (*) selon conditions d'éligibilité ci-dessus Le nombre maximum de m ² au tarif subventionné attribué à chaque entreprise est de 20 m ²	920 € / m ²	617 € / m ² X = €
	SUPERFICIE COMPLÉMENTAIRE au-delà des 12 m ² ou 20 m ² pour un même stand.	710 € / m ²	710 € / m ² X = €
	SUPPLÉMENT Forfait pour stand en angle	650 €	650 € X = €
CHOIX B FORMULE DÉCOUVERTE (ajouter le)		4 400 €	3 200 € X = €
OPTIONS	Compte Wifi en 5 Ghz / connection dédiée	Tarifs 2023 en attente, à souscrire ultérieurement	X = €
	Carte(s) de parking VL (ht < 1,90 m) (forfait 7 jours)	Tarifs 2023 en attente, à souscrire ultérieurement (estimation 190 €)	X = €
	Carte(s) de parking VUL (ht > 1,90 m) (forfait 7 jours)	Tarifs 2023 en attente, à souscrire ultérieurement	X = €

Cette opération collective bénéficie du soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté



TOTAL HT	= €
TVA 20 %	= €
TOTAL TTC	= €

Le à

ACOMPTE	= €
----------------	-----------

Cachet et signature précédée de la mention "Bon pour commande"

Conditions de règlement

La signature du présent bon de commande vaut acceptation des conditions générales de vente indiquées.

Versement obligatoire d'un acompte de **35 %** sur la base du montant total TTC à réception de facture.

30 % au 30 janvier 2023 - Solde à régler avant le 15 avril 2023. Un échancier de paiement en 4 fois est envisageable sur demande.

1. Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente de stands aménagés et prestations à un salon professionnel, effectuée par CCI Bourgogne Franche-Comté (dénommée ci-après CCI BFC).

Elles s'appliquent en complément des conditions de participation élaborées par l'organisateur du salon. Les dites conditions de participation seront transmises à chaque participant sur simple demande de sa part.

2. Inscription

L'inscription ne pourra être satisfaite que si elle est accompagnée de l'acompte correspondant et conforme aux conditions de paiement telles que définies dans l'article 4, et ce dans la limite des emplacements et des angles disponibles.

Toute inscription ne pourra être acceptée que :

- si elle est adressée à la CCI BFC avant la date limite d'inscription (adresse et date indiquées sur le bulletin d'inscription).
- si elle est rédigée par écrit au moyen du formulaire 'BULLETIN D'INSCRIPTION' joint aux présentes CGV.

3. Prix

Le prix est fixé dans le bulletin d'inscription pour le salon correspondant.

La réception par CCI BFC du bulletin d'inscription rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

La CCI BFC émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la prestation, diminué de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel. La CCI BFC se réserve le droit de modifier les prix en fonction des variations de taux de change et en cas de variation des tarifs de prestations qu'elle ne maîtrise pas (tarifs aériens, hôteliers...).

4. Paiement

Outre les obligations énoncées aux articles 2 et 3, toute inscription ne sera considérée comme acceptée qu'après le versement d'un acompte obligatoire de 50 % du montant total TTC. La CCI BFC se réserve le droit de conditionner la validation de l'inscription au respect des conditions de paiement. Le solde de la facture doit être réglé au plus tard quatre semaines avant le début du salon. Tout paiement doit être effectué soit par chèque à l'ordre de CCI BFC ou encore par virement sur notre compte bancaire.

Etablissement	Guichet	n°compte	Clé	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ			
10807	00002	62321138463	37				
IBAN / Identification internationale du compte							
FR76	1080	7000	0262	3211	3846	337	CCBPFRPPDJN

5. Conditions d'annulation

5.1. Du fait de la CCI Bourgogne Franche-Comté

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI BFC se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation.

Le client recevra une notification écrite de la solution qui sera adoptée :

- Annulation de l'évènement par l'organisateur principal : Dans le cas où l'annulation (totale ou partielle) de l'évènement serait décidée par l'organisateur principal, les acomptes versés par le client serviront à couvrir les dépenses engagées par la CCI BFC (notamment auprès de l'organisateur principal). Toutefois, si les acomptes versés par le client représentent une somme supérieure aux dépenses précitées, la CCI BFC s'engage à rembourser le surplus financier.
- Report de l'évènement par l'organisateur principal : Si le report de l'évènement est décidé par l'organisateur principal, justifié par un cas de force majeure, le client restera engagé financièrement si la date du report intervient dans un délai maximum, égal à la moitié du délai habituel séparant deux éditions du salon.
- Interruption de l'évènement par l'organisateur principal pendant son déroulement :
 - Interruption temporaire : Le client reste engagé financièrement des sommes dues
 - Interruption définitive : Le client ne sera plus tenu aux sommes dues, mais il n'aura pas droit au remboursement des sommes déjà versées

5.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI BFC, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés s'ils sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

6. Assurances

CCI Bourgogne Franche-Comté n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir pendant le salon. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

7. Modalités particulières

La CCI Bourgogne Franche-Comté, n'ayant pas la maîtrise totale du processus d'élaboration du catalogue "Exposants", décline toute responsabilité en la matière, en cas d'erreur constatée dans le référencement du client, par exemple.

L'attribution des angles se fera en priorité aux clients ayant acheté les plus grandes superficies, lesquelles ne pourront être inférieures à la surface minimum pour un angle, indiquée sur le bulletin d'inscription et selon l'ordre de prise en compte des inscriptions validées.